



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 16 mai 2026

DELIBERATION N°77/2026

FINANCES – JEUNESSE - TARIFS MINI-CAMPS 3 JOURS

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 28

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : /

Votants : 29

Présent.e.s (28) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALEMENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s excusée (/) :

Secrétaire de séance : M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

N°77/2026 (7.10) : Finances – Jeunesse – Tarifs mini-camps 3 jours**Rapporteuse : Mme Bouteiller**

Le service enfance-jeunesse organise un mini-camp de trois jours pour les enfants âgés de 6 à 9 ans, du mercredi 15 au vendredi 17 juillet 2026, à Martigné-Ferchaud.

Outre les activités organisées par les animateurs, sont prévues des animations autour de la nature et du cirque.

Sont proposés les tarifs suivants :

Tarifs pour les chartrains

Tarif de base chartrains*	148 €
Arrhes	46 €

* tarifs faisant l'objet d'une dégressivité votée par le CCAS, présentée ci-dessous pour information.

Tarifs dégressifs votés par le CCAS	
tarif de base	148,00 €
tranche 7	145,04 €
6	142,08 €
5	137,64 €
4	130,24 €
3	103,60 €
2	74,00 €
1	59,20 €
arrhes	46,00 €

Tarifs pour les non-chartrains

Tarif de base non-chartrains	178 €
Tranche 3: QF entre 1101 € et 1700 €	165 €
Tranche 2: QF entre 601 et 1100€	142 €
Tranche 1: QF entre 0€ et 600€	98 €
Arrhes	46 €

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 5 mai 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs du mini-camp de 3 jours.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO